

Paris, le 27 février 2008

***Celui qui combat peut perdre,
mais celui qui ne combat pas a déjà perdu !*** (Bertolt Brecht)

Cher(e) camarade,

La commission exécutive des 14 et 15 février 2008 a pris la décision d'appeler à la mobilisation le 6 mars 2008 pour revendiquer un service public de l'écologie, de l'aménagement et du développement du territoire qui permette notamment :

- de maintenir des services déconcentrés de proximité pour porter la mise en œuvre des politiques publiques initiées et conçues par l'Etat, décliner et aider les collectivités territoriales, les professionnels et les citoyens ;
- de créer des directions régionales de l'écologie, de l'aménagement et du développement durables du territoire rassemblant, au niveau régional, l'ensemble des services agissant pour le service public de l'aménagement du territoire, porteuses des politiques publiques et en charge de la stratégie ;
- une véritable analyse technique indépendante, au service des préfets qui doivent garder leur rôle d'arbitre politique éclairé ;
- de maintenir une capacité d'ingénierie permettant une bonne connaissance des territoires, l'analyse des politiques, la conception, la mise en œuvre, le contrôle et l'évaluation des politiques publiques ;
- de maintenir un réseau scientifique et technique de qualité pour les besoins des politiques publiques mais aussi des entreprises et des professionnels et qui participe à la compétitivité et à l'excellence de l'ingénierie française ;
- d'ouvrir le réseau scientifique et technique aux collectivités territoriales, en tant que bien commun à la sphère publique, afin de leur permettre de bénéficier des compétences scientifiques et techniques existantes dont elles ont besoin et qu'elles réclament ;
- de renforcer son réseau formation reconnu, en particulier ses grandes écoles ;
- de conforter les directions inter-départementales des routes, qui viennent à peine d'être créées de manière incontestablement réussie, pour offrir un service public routier de qualité et gratuit et garant de l'équilibre des territoires ;
- de conserver le service public de la voie d'eau, en particulier pour renforcer, conformément au Grenelle de l'environnement, un système de transports multi modal ;
- de conserver les autorisations de permis de conduire au titre de la politique, prioritaire de l'Etat, d'éducation et de sécurité routière ;
- de conserver une politique de l'Etat en habitat, urbanisme et droits des sols, garante de l'équilibre de l'aménagement du territoire, de la solidarité envers les territoires défavorisés et outil majeur du développement durable.

Au lendemain de la commission exécutive, un CTPM s'est tenu, le 19 février 2008, qui réunissait les deux composantes de l'Ex-Equipement et de l'Ex-Environnement. L'ordre du jour ne portait sur aucun projet ministériel toujours suspendu à la décision de la RGPP du mois d'avril 2008.

A l'issue de ce CTPM, la FSU et la CFDT ont rejoint les positions de la FEETS-FO et de la CGT dans un appel commun à la mobilisation le 6 mars 2008.

Suite aux argumentaires développés depuis plusieurs semaines par la FEETS-FO, le SNITPECT-FO et la CGT, le ministre d'Etat s'est enfin exprimé par deux courriers, les 21 et 22 février adressés aux organisations syndicales, dans lesquels il tente de rassurer les personnels et de montrer qu'il défend les intérêts du MEDAD.

Le ministre reconnaît dans ces échanges que ce sont les fédérations FO et CGT qui lui ont fait prendre conscience des dangers pour le MEDAD du projet du ministère de l'Intérieur concernant l'organisation territoriale de l'Etat ; mais il ne rassure que par le fait qu'il s'engage à défendre son ministère face au projet destructeur de la RGPP et sur des orientations d'organisation, toutefois toujours suspendues à la décision du comité de modernisation des politiques publiques d'avril 2008.

Nous nous félicitons de cet engagement, certes tardif, du ministre. Pour autant, les éléments énoncés dans ces courriers n'apportent pas de réponse sur :

- la création des DREDAD, la circulaire n'étant toujours pas publiée, et surtout sur leur pérennité ;
- l'existence de véritables services déconcentrés, à part entière et non direction de préfecture, constitués autour des DDEA et en charge de la mise en œuvre des politiques publiques de l'écologie, de l'aménagement et du développement durables du territoire sous la double tutelle MEDAD – MAP ;
- la non transformation des DIR en agences routières, entraînant avec elles, le SETRA, le CETU et un LRPC sur deux, alors que ce point a été évoqué lors du CODIR d'une direction d'administration centrale ;
- le maintien d'une ingénierie publique forte pour le portage des politiques publiques de l'écologie, de l'aménagement et du développement durables du territoire, le ministre ne parlant que d'une capacité d'ingénierie de haut niveau en matière environnementale ;
- l'ouverture du RST aux collectivités locales et le maintien de l'ensemble de ses structures pour répondre aux besoins de la sphère publique et soutenir la compétitivité de l'ingénierie française, le ministre annonçant seulement son rôle essentiel dans la mise en œuvre des décisions du Grenelle de l'environnement ;
- le maintien d'une véritable politique de l'habitat, de l'urbanisme et du droit des sols garante de l'équilibre des territoires et donc de l'aménagement des territoires, cette politique étant en cours d'examen par les grands penseurs de la RGPP ;
- le maintien des autorisations de permis de conduire en tant que politique prioritaire d'éducation et de sécurité routière, alors que des hauts fonctionnaires avouent que la problématique se situe sur l'organisation de la formation et de l'apprentissage de la conduite par les centres de formation privés ;
- la gestion des personnels du MEDAD par le MEDAD et non par les préfets.

A ces interrogations viennent s'ajouter les dernières orientations de la RGPP, issues des destructeurs de l'Intérieur, qui proposent, certes, le retour du « logement » au sein du MEDAD, mais la création de nouvelles fonctions dans le prochain gouvernement dont l'Aménagement du Territoire (cf. interview du secrétaire général de l'Élysée dans l'Express du jeudi 14 février 2008) et la division des ETP par 2 lors de la création des DDEA. Cela signifie à échéance de deux à trois, une intégration des DDEA dans les directions de l'aménagement du territoire des préfectures. Il en sera donc fini du grand ministère « outil unique au monde » qui n'aura jamais existé, juste un rêve de quelques mois !

Le MEDAD demeure ainsi le dernier ministère sans projet stratégique, sans CTPM avec des orientations d'organisation qui verront le jour après les élections municipales et le remaniement ministériel pressenti.

Dans un calendrier imposé et contraint et face aux incertitudes qui subsistent encore pour le MEDAD, les I(D/C)TPE :

- **qui œuvrent pour le service public de l'aménagement durable du territoire depuis des décennies ;**
- **qui sont prêts encore une fois à relever le défi d'une nouvelle réforme de l'organisation ministérielle et de leurs missions ;**
- **qui ont confiance en leur entreprise qu'est le MEDAD ;**
- **qui sont persuadés qu'un autre avenir est possible pour le service public de l'écologie, de l'aménagement et du développement durables du territoire ;**

doivent restés mobilisés pour préserver le MEDAD, ses services et ses compétences.

Oui, il faut que nous en soyons tous persuadés : un autre avenir est possible, sur la base des revendications que nous portons. A condition de se mobiliser, d'établir le rapport de force, comme jamais nous ne l'avons fait jusqu'alors. Le cadre d'actions de l'intersyndicale Force Ouvrière, CGT,FSU, CFDT permet la mobilisation. Les ITPE doivent y prendre une part active et y jouer un rôle majeur.

**Tous en action pour sauver le service public, pour préserver le MEDAD.
Tous mobilisés pour nos services, nos compétences, notre gestion, notre école, notre statut. Tous à Paris le 6 mars 2008 avec l'ensemble des agents du ministère !**

Gilles PAQUIER



